

Séance du : 07 avril 2022

n° 12/2022

L'an deux mille vingt et deux, le sept avril à 17 heures 30.

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 31 mars 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au foyer rural d'Avignonet Lauragais, siège du Pole Territorial et Rural, sous la présidence de M. Gilbert HEBRARD.

En application de l'article 10 de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021, la réunion peut se tenir par visioconférence, le quorum est fixé au tiers des membres présents et chaque titulaire peut disposer de deux pouvoirs, et ce jusqu'au 31 juillet 2022.

M. Jean-Marie PETIT est désigné comme secrétaire de séance.

Étaient présents :

Délégués titulaires :

BIGNON Christine, DOAN Marjolaine, LATCHE Catherine, MIR Virginie, SORAT Florence, MARECHAL Martine, MARTY Hélène, VILESPY Estelle

BODIN Pierre, BOMBAIL Jean-Pierre, CASSAN Jean-Clément, HEBRARD Gilbert, PORTET Christian, RUFFAT Daniel, FABRE Christian, FERRET Michel, GELI Bertrand, GOUXETTE Jean-Luc, HOURQUET Laurent, ITIER Alain, LAGENTE Christian, LAGOUTTE Jean, PETIT Jean-Marie, SCHMIDT Alain, DANJOU Jacques, JULLIN Olivier, BONDOUY Guy, DEMANGEOT François, GUIRAUD Dominique, MERCIER Alain, VELAND Raymond

Délégués suppléants représentant un délégué titulaire :

VERCRUYSSSE Sandrine, ARDON Judith, EXPERT Reine

ARPAILLANGE Michel, LABATUT David, RAMONDA Hervé

<p>En exercice : 63 Présents : 37</p>

Avait donné pouvoir :

Vauthier Marie-Hélène, à Jean-Marie PETIT ; GLEYES Lison à ARPAILLANGE Michel ; MONOD Pierre à BEAUDONNET Maryline

<p>Nombre de voix : 40</p>

Excusés :

ADROIT Sophie, BEAUDONNET Maryline, GLEYES Lison, VAUTHIER Marie-Hélène

BARJOU Bernard, BARBASTE Philippe, BARTHES Serge, BATIGNE Robert, CAZENAVE Serge, ESTREM Jean-Marc, MAZAS Christian, MONOD Pierre, PRADEL Christophe, SERRANO Serge

Objet : Vote du mode de calcul des contributions communautaires pour le PÉTR du Pays Lauragais

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél : 04 68 60 56 54

Courriel : contact@payslauragais.com

<p>REÇU EN PRÉFECTURE</p>

1e 19/04/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-031-200050906-20220407-12_2022-DE

Objet : Vote du mode de calcul des contributions communautaires pour le PETR du Pays Lauragais

Monsieur le Président rappelle que conformément à l'article 11 des statuts du P.E.T.R. :

- Le budget du P.E.T.R. comprend entre autres recettes les contributions financières des collectivités membres, déterminées au prorata de la population totale de chaque collectivité,
- La contribution des collectivités membres est obligatoire pendant la durée du P.E.T.R. et dans la limite des nécessités de service tel que les décisions du P.E.T.R. l'ont déterminé,
- Le montant de la contribution sera annuellement déterminé par le Comité syndical.

Monsieur le Président indique que sur la base du Débat d'Orientations Budgétaires du 10 mars 2022, il est proposé pour l'année 2022, de retenir le mode de calcul suivant :

- 3,20 € par habitant qui permettrait :
 - o D'améliorer la capacité d'autofinancement de la structure, et notamment de couvrir la masse salariale et les frais structurels,
 - o Aux subventions Régionales / Départementales d'être mobilisées pour la réalisation d'actions sur notre territoire
- le nombre d'habitants retenu correspond à la population totale telle qu'elle résulte du recensement INSEE entré en vigueur au 1^{er} janvier 2022.

Le Comité Syndical, à l'unanimité,

Adopte le mode de calcul des contributions communautaires pour le PETR (budget principal) tel qu'exposé.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Fait à Avignonet Lauragais, le 7 avril 2022

Le Président



Gilbert HEBRARD

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : contact@payslauragais.com